

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10452

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ELAMRAOUI SETTY

26/07/1971

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 066 714 9714

Total des frais engagés : 5504,11 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 26/11/2019

Nom et prénom du malade : ELAMRAOUI SETTY

Age : 26/07/1971

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

cardiologie pulmonaire

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 26/11/2019

Signature de l'adhérent(e) :





Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri,
Casablanca - Pharmacien Responsable : Mme Amina DAOUDI
6118001 100651

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/01/22	S		2000	DR. A. BIDAH
27/01/22				

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE OUM ERRAHIM Dr. Aliaaté BIDAH 49 Boulevard OUM ERRABII/HAY HASSAN EL GUEFA CASABLANCA Tel. 05 22 91 88	26/01/22	400

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

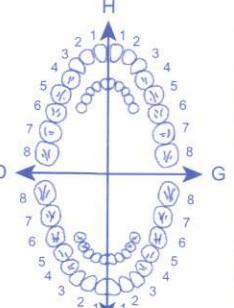
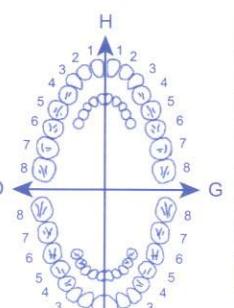
Cachet et signature du praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
OPTIQUE DISCOUNT Rue Théodore de Banville Rés. Rissala Mag N°1 Casablanca	07/02/23	1	monture			1000,-
		2	Vetres			400,-

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des travaux
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des travaux
	H 25533412 00000000 35533411	D 00000000 00000000	G 21433552 00000000 11433553	MONTANTS DES SOINS
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

OPTICAL GALERIE VAL FLEURIE SARL

Casablanca le 07/02/2023

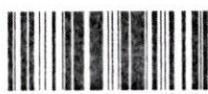
FACTURE N°/1512210107

MME AMRAOUI SETTY

Quantité	Désignation	Prix unitaire TTC	Prix Total TTC	
1	MONTURE	1000.00	1000.00	
2	VERRES PROGRESSIFS ORGANIQUES ANTI REFLETS AMINCIS	2100.00	4200.00	
	OD : (-0.25 à 60°) OG : (-0.75 à 150°)			
	ADD +1.25			
		TOTAL TTC	5200.00	

ARRETE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :
CINQ MILLE DEUX CENT DHS TTC.

Modalité de paiement : ESPECE



095031878

OPTICAL DISCOUNT
OPTICIEN
Rue Théodore de Banville
Rés. Rissala Mag N°1
Casablanca

Siège Social: Rue Theodore de Banville Résidence Rissala Magasin N°1 - Casablanca

I. F : 50328256- RC : 509039- TP : 34750935 - ICE : 002834925000016

Tél : 05 20 53 15 31 - 06 41 41 78 40

Email: optical.valfleurie@gmail.com

Dr. Malika BOUKSIM

OPHTHALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux

Laser - Angiographie

Contactologie

Strabologie

الدكتورة بوعksam مليكة

طب العيون

دبلوم التشخيص بالأمواج ما فوق الصوتية

اختصاصية في أمراض و جراحة العيون

الليزر....

Casa le : 26 NOV. 2022

Nom : EL AMRAOUI - Selly

Lunettes pour VL :

O.D. :

(-0,21 à 60)

O.G. :

(-0,21 à 180)

Addition :

+ 1,21

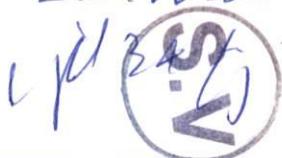
OPTICAL DISCOUNT
OPTICIEN
Rue Théodore de Banville
Résidence de Banville
Casablanca N°1

Verres :

Dr. Adnane BIDAH
49, Boulevard Oum Errabi HAY HASSANI,
EL OULFA - CASABLANCA TEL. 05 22 90 88 72

A n k u f f

1 - Lamelles collez



OPTICAL DISCOUNT
OPTICIEN
Rue Théodore de Banville
Résidence de Banville
Casablanca N°1
Dr. Oum Rabii Gpe Résidence Al Firdaus Imm. L 30 1er étage Oulfa - Casablanca

Bd. Oum Rabii Gpe Résidence Al Firdaus Imm. L 30 1er étage Oulfa - Casablanca

Tél. : 05 22 91 41 11